Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS
☎01 44 01 06 00 - ✉ fo.territoriaux@fosps.com et fo.sante-sociaux@fosps.com

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 - PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos réf. : DR/IR – 4

Paris le 11 janvier 2023

Objet : Préavis de grève illimité à compter du 19 janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le Code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève illimité à partir du 19 janvier 2023 à 0 h 00.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer).

Il concerne l'ensemble des agents des collectivités et de leurs établissements publics sur les revendications suivantes :

- L'arrêt du projet des contre-réformes du gouvernement visant à repousser l'âge de départ à la retraite et à mettre en œuvre l'allongement de la durée de cotisations,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice couvrant la totalité de l'inflation et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de plus de 20 %,
- L'extension de la catégorie active,
- L'intégration des primes dans le traitement de base,
- L'augmentation des rémunérations des agents contractuels et un plan massif de titularisation,
- La suppression des quotas de promotion interne et des seuils démographiques,
- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires,
- La revalorisation des indemnités horaires de nuit, jours fériés et obligation de les verser,
- La revalorisation des différentes indemnités (travaux insalubres, exhumation...).

La Fédération revendique également :

- Une protection sociale complémentaire de haut niveau pour tous les agents,
- Une réelle prise en compte de la pénibilité et des sujétions pour le temps de travail.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER